



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye · Tél. 39 23 44 · Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 73/10

Le 14 mai 1973

Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France)

La Nouvelle-Zélande demande à la Cour d'indiquer
des mesures conservatoires

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Le 14 mai 1973, la Nouvelle-Zélande a déposé au Greffe de la Cour une demande en indication de mesures conservatoires tendant à ce que la France s'abstienne de faire procéder à des essais nucléaires provoquant des retombées radioactives tant que la Cour sera saisie de l'affaire qui lui a été soumise le 9 mai par la Nouvelle-Zélande (voir communiqué de presse n° 73/8).
